

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2024

---

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD1

présenté par

Mme Petex, M. Bazin, M. Boucard, M. Jean-Pierre Vigier et M. Bourgeaux

-----

### ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 3, insérer les mots suivants :

« Afin de garantir l'accélération du verdissement des flottes automobiles, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accélération du verdissement des flottes automobiles est une préoccupation majeure pour les entreprises soucieuses de réduire leur empreinte environnementale et de répondre aux exigences croissantes en matière de durabilité.

Cet amendement vise à encourager les entreprises à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement en favorisant l'utilisation de véhicules à très faibles émissions pour garantir l'accélération du verdissement de leurs flottes automobiles. Cela représente un pas significatif vers une transition et une mobilité plus durables.